## OBJET: URBANISME - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA CCFE CONCERNANT LA MISSION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE VINGT-ET-UN JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2022

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 26

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents: Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS -Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Mickaël HATRON -Christian BLANCHARD - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET à René GRANGE - Nathalie JOUBAND à Isabelle POULARD - David BOURKAIB à Mickaël HATRON - Julienne BERTHET à Christiane BRUYAT - Gérard HAEGY à Michel NEEL - Yves GORD à Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

Absents excusés: Ludovic PADUANO - Cyril D'IPPOLITO - Aline CIZERON

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Annie CHAPUIS, Adjointe en charge de l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 22 juin 2017, la commune de Chazelles-sur-Lyon a signé une convention avec la C.C.F.E. pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le service instruction de la Communauté de Communes a en charge le travail administratif, juridique et technique préalable à l'intervention de l'acte d'urbanisme.

Par avenant n°1 à cette convention, la Communauté de Communes propose que la commune assure l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa).

Le conseil municipal est invité à approuver l'avenant n°1 à la convention et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention avec la C.C.F.E concernant la mission d'instruction des actes d'urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20220721-220721 009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : Publication 29/07/2023

L'Adjoint déléque

La secrétaire ue séance, Maryvonne MOUNIER

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme. Monsieur le Maire

Pierre VERICEL